

Mort programmée du Conseil Scientifique de l'Inserm ?

« Si on se présente pour être élu au Conseil Scientifique, ce ne peut être que pour soutenir la politique affichée de l'Organisme ». Cette « profession de foi » (selon ses propres termes) du Président-directeur général - PDG - de l'Inserm, devant le Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP) de l'Inserm le 1er juillet 2016 résume la philosophie des modifications proposées par le PDG pour la composition du Conseil scientifique dont la désignation de son président. L'actuel conseil s'est prononcé sans ambiguïté en décembre 2015 pour le maintien des modalités actuelles de fonctionnement démocratique du CS. Or le PDG veut avoir un Conseil scientifique dont il puisse maîtriser le fonctionnement en totalité. Pour cela, il souhaite:

- que le président du Conseil scientifique soit élu sur sa proposition, ce qui serait la fin de l'autorité morale de ce conseil.
- réduire d'un tiers (de 36 à 24 ou 26) le nombre de membres du conseil, en particulier les élus C diminués de moitié, ce qui alourdirait d'autant ses tâches, en particulier concernant la gestion des structures et affaiblirait ses capacités de réflexion et sa représentativité pluridisciplinaire.
- faire appel à 8 experts extérieurs nommés par lui, ce qui pourrait diminuer la représentation de notre communauté Inserm au sein du Conseil en déstabilisant la parité élus / nommés.

D'autres modifications seraient introduites comme les votes par procuration avec détention possible de 2 mandats qui ne peuvent que déstructurer plus avant le Conseil de l'Institut par un absentéisme accru.

Le Conseil scientifique dans sa forme actuelle de conseil indépendant, représentatif de notre pluridisciplinarité et représentant de toute la communauté Inserm auprès du PDG, risque de bientôt disparaître, malgré l'opposition unanime des organisations représentatives du personnel présentes au CTEP du 1er juillet 2016.

Les organisations syndicales tiennent à exprimer leur opposition aussi bien sur le fond que sur la forme aux modifications introduites par le PDG de l'Inserm dans le fonctionnement du Conseil scientifique et prennent acte du refus de prise en considération de leurs propositions quant aux moyens de préserver la capacité d'un conseil indépendant représentatif des intérêts de l'ensemble de la communauté Inserm.

Les organisations syndicales signataires s'engagent à alerter les tutelles dans les meilleurs délais afin de faire échec à cette tentative de dénaturation du Conseil scientifique de l'Inserm.

SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNTRS-CGT, SNIRS-CGC

